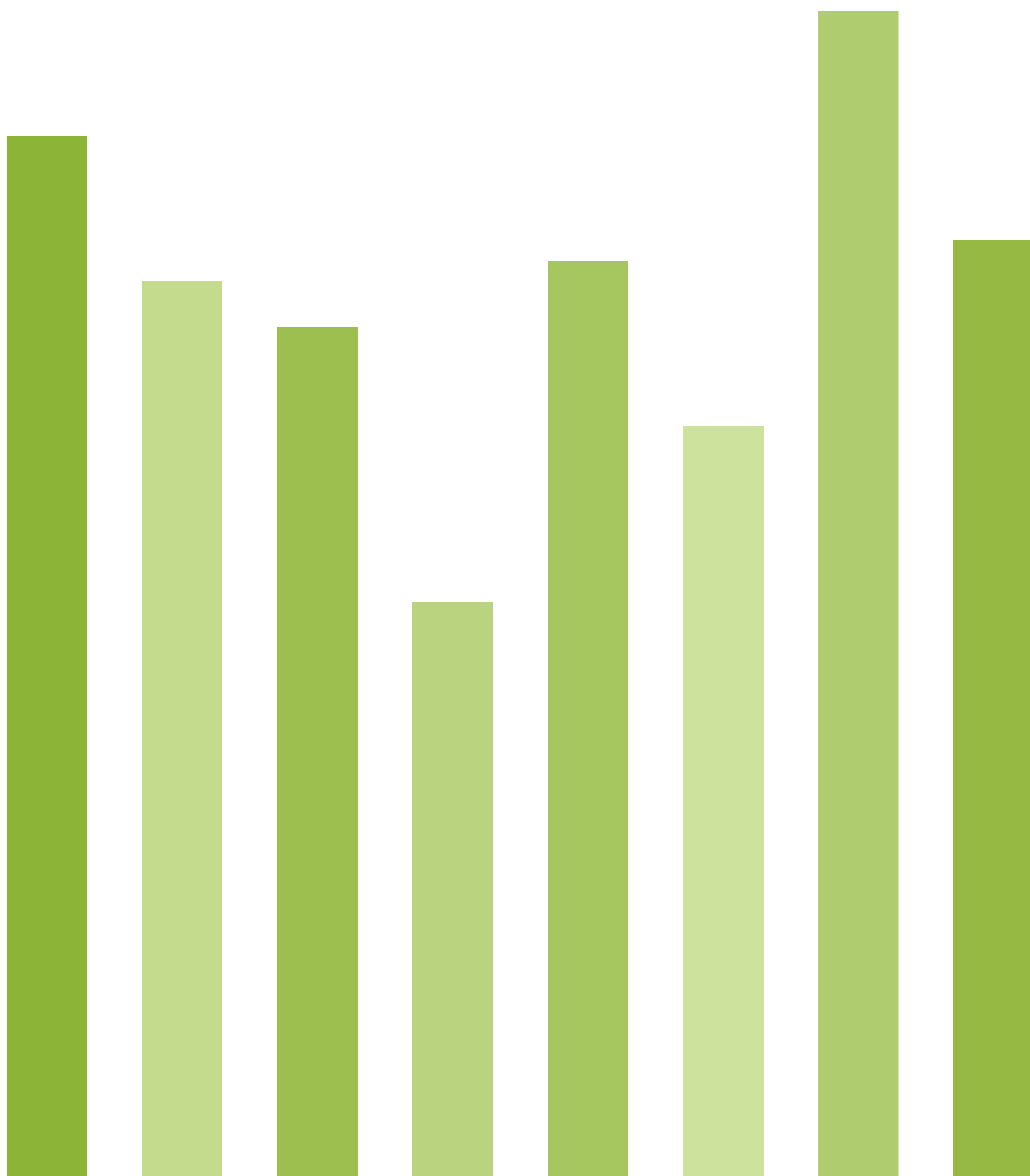


## 3. LES MOYENS DE LA DÉFENSE

Ce chapitre est consacré aux moyens de la défense. Il regroupe des données sur les principaux équipements des trois armées (3.1), le domaine immobilier de la défense en métropole (3.2) ainsi que les bases de défense (3.3).

La réduction du patrimoine immobilier de défense se poursuit en 2013 (216 biens en moins représentant une superficie de 2 316 hectares).



## 3.1 Le parc des principaux équipements des trois armées en 2013

### 3.1.1 Les principaux équipements de l'armée de terre

Équipements	Nombre	Équipements	Nombre
Blindés	7 035	Artillerie classique	441
<b>Chars de combat</b>		Canons de 155 mm (Caesar, AUF1 & TRF1)	157
Leclerc	254	VOA	92
<b>Blindés chenillés</b>		Mortiers de 120 mm	192
VHM	53	Équipement du combattant	10 170
DCL (dépanneurs)	18	Félin	
AMX 30D	58	Systèmes d'armes antichars	1 356
EBG & SDPMAC <sup>(1)</sup>	54 (42+12)	Postes de tir Milan	550
		Hot	30
<b>Blindés à roues</b>		Eryx	700
AMX 10 RCR	256	Javelin	76
ERC 90 Sagaie	110		
VBCI	445	Hélicoptères	306
Transport de troupes (VAB tout type)	3 121	Gazelle tout type	141
Petits véhicules protégés (PVP)	1 053	Tigre	39
Véhicules blindés légers (VBL-VB2L)	1 594	Cougar	23
Aravis	14	Puma SA 330	90
Buffalo	5	Caracal	8
		Caïman	5
		Systèmes d'armes sol-air	226
		Postes de tir Mistral	

Source: SIRPA terre

(1) Systèmes de déminage pyrotechnique pour mines antichars.

### 3.1.2 Les principaux équipements de l'armée de l'air

Équipements	Nombre	Équipements	Nombre
<b>Avions de combat</b>	<b>225</b>	<b>Avions de liaison</b>	<b>27</b>
Rafale (polyvalents)	68	Airbus A330, Falcon 7X, Falcon 900 et Falcon 50 (avions à usage gouvernemental)	7
Mirage 2000 N (nucléaire et assaut conventionnel)	23		
Mirage D et Mirage F1 CT (assaut conventionnel)	63	TBM 700 et DHC6 (avions de liaison)	20
<b>Mirage 2000-5 et Mirage 2000 C (défense aérienne)</b>	<b>44</b>	<b>Avions de formation et d'entraînement</b>	<b>164</b>
Mirage F1 CR (reconnaissance tactique)	17	Alphajet (formation des pilotes de chasse)	60
Mirage 2000 B et Mirage F1 B (transformation)	10	Xingu (formation des pilotes de transport)	23
<b>Flotte d'expérimentation</b>	<b>16</b>	Grob 120, Epsilon, Cirrus SR20 et SR22	81
		<b>Équipes de présentation</b>	<b>15</b>
Rafale	5	Alphajet (patrouille de France)	12
Mirage 2000	8	Extra 300 (avions de voltige)	3
Alphajet	3	<b>Hélicoptères</b>	<b>83</b>
		Fennec (défense aérienne - mesures actives de sûreté aérienne)	41
<b>Avions de transport</b>	<b>84</b>	<b>Drones</b>	<b>4</b>
Airbus A340 et Airbus A310 (transport stratégique)	5	Harfang	
C160 et C130 (transport tactique)	52		
CN 235 (cargos légers)	27	Crotale NG	12
<b>Avions de support opérations</b>	<b>20</b>	<b>Systèmes d'armes sol-air</b>	<b>20</b>
C135 FR et KC 135 R (avions ravitailleurs)	14	SAMP/T	8
E-3F SDCA (détection, commandement et contrôle aéroportés)	4		
C 160G (recueil de renseignement électromagnétique)	2		

Source : SIRPA air

### 3.1.3 Les principaux équipements de la marine nationale

Équipements	Nombre	Équipements	Nombre
Bâtiments de combat et de soutien	75	Groupe aérien embarqué	63
Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE)	4	Super-Étendard modernisés	27
Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA)	6	Rafale (dont 10 F1)	33
Porte-avions	1	Hawkeye - E2C	3
Bâtiments de projection et de commandement (BPC)	3	Aviation de patrouille maritime	22
Transport de chaland de débarquement (TCD)	1	Atlantique 2	
Frégates de premier rang <sup>(1)</sup>	17		
Frégates de surveillance	6	Surveillance maritime	9
Patrouilleurs de haute mer <sup>(2)</sup>	18	Falcon 200	5
Patrouilleur austral	1	Falcon 50	4
Bâtiments de guerre des mines	11		
Bâtiments de soutien logistique <sup>(3)</sup>	4	Hélicoptères de combat et de sauvetage	49
Bâtiments de transport légers	3	Lynx	22
Moyens amphibies	21	Panther/HC4	16
CDIC, CTM, EDA-R		Dauphin Pedro	3
Police et surveillance	30	Caïman	8
Patrouilleurs et vedettes de gendarmerie <sup>(4)</sup>		Hélicoptères de service public	10
		EC 225	2
Information nautique	5	Dauphin SP	8
Bâtiments océanographiques et hydrographiques		Aviation de soutien maritime	56
		Alouette III	25
Déminage surveillance des chenaux	7	Falcon 10	6
Bâtiments bases pour plongeurs-démineurs, bâtiments remorqueurs de sonar		Xingu	11
		Rallye	7
		Cap 10	7
Bâtiments auxiliaires	13	<sup>(1)</sup> 2 frégates de défense aérienne Horizon, 2 frégates antiaériennes, 7 frégates anti-sous-marines, 5 frégates La Fayette, 1 FREMM.	
Bâtiments d'assistance, de sauvetage, de soutien, antipollution et remorqueurs de haute mer <sup>(5)</sup>		<sup>(2)</sup> 9 avisos, 4 P400, 5 patrouilleurs de service public.	
Formation et entraînement	14	<sup>(3)</sup> 3 bâtiments de commandement et de ravitaillement et 1 pétrolier ravitailleur.	
Bâtiments-écoles et voiliers <sup>(6)</sup>		<sup>(4)</sup> 5 patrouilleurs (gendarmerie), 25 vedettes côtières (gendarmerie).	
Bâtiments scientifiques	3	<sup>(5)</sup> 4 remorqueurs d'intervention pour l'assistance et le sauvetage, 2 remorqueurs de haute mer, 3 bâtiments de soutien région, 4 bâtiments de soutien d'assistance et de dépollution.	
Bâtiments d'essais et d'expérimentation		<sup>(6)</sup> 8 bâtiments-écoles, 2 bâtiments d'instruction navale, 4 voiliers.	

Source: SIRPA marine

## 3.2 Le domaine immobilier de la défense

Le ministère de la Défense a poursuivi le resserrement de son patrimoine immobilier, qui atteint au 31 décembre 2013 un total de 3 830 biens, représentant une superficie totale de 274 460 hectares<sup>(1)</sup>.

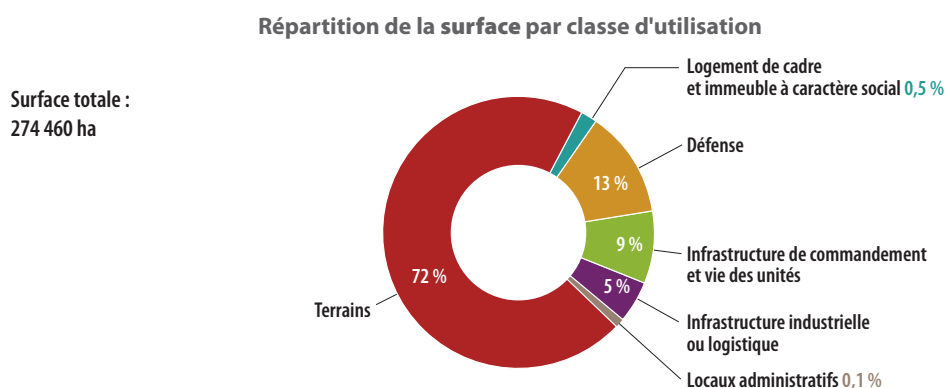
Pour le seul territoire métropolitain, qui représente l'essentiel du patrimoine (91 % des immeubles et 89,6 % de la superficie), la baisse annuelle est de 5,8 % en nombre (3 488 immeubles en 2013 contre 3 704 en 2012) et 1 % en superficie (245 789 hectares en 2013 contre 248 115 en 2012).

Bien que sa part relative ait diminué entre 2012 et 2013, l'est du pays concentre toujours l'essentiel des emprises utilisées par le ministère (53 % du total, ce qui correspond à 58 % du seul patrimoine métropolitain).

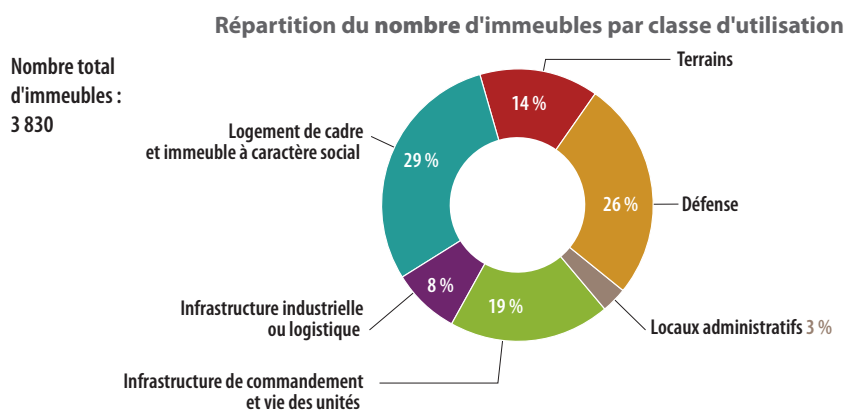
La majorité de ce patrimoine, tant en superficie (87,2 %) qu'en nombre (76,4 %) de biens, est allouée aux besoins des armées.

(1) Données incluant l'outre-mer et l'étranger.

### 3.2.1 La répartition du domaine par classe d'utilisation au 31 décembre 2013



Source : ministère de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (G2D)

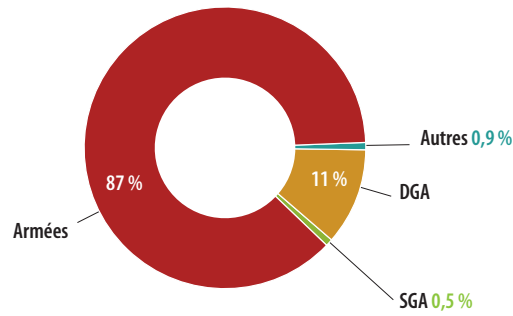


Source : ministère de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (G2D)

### 3.2.2 La répartition du domaine par utilisateur au 31 décembre 2013

#### Répartition de la surface d'emprise occupée par les grands utilisateurs

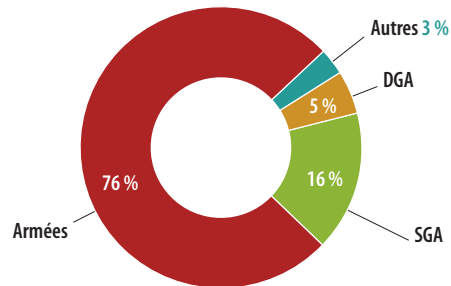
Surface totale :  
274 460 ha



Source : ministère de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (G2D)

#### Répartition du nombre d'immeubles par utilisateur unique ou prépondérant

Nombre total  
d'immeubles :  
3 830

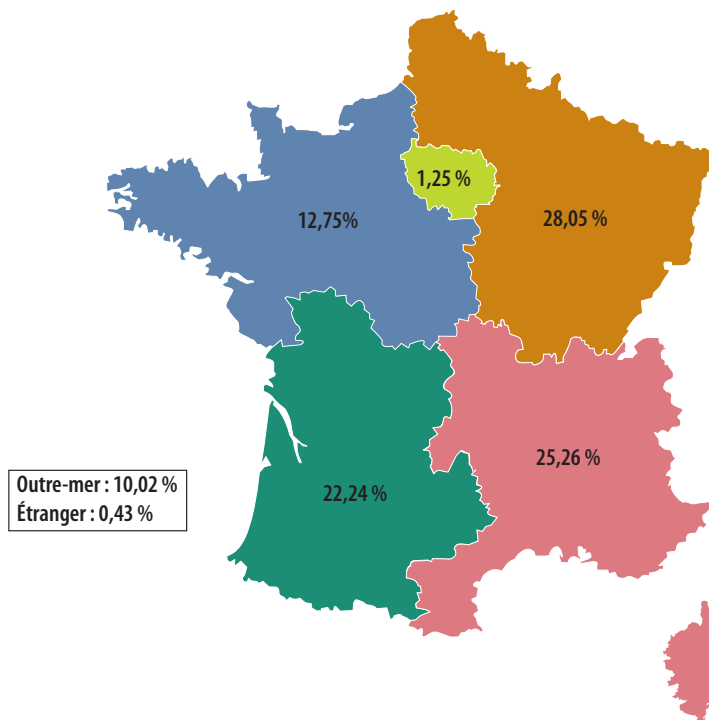


Source : ministère de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (G2D)

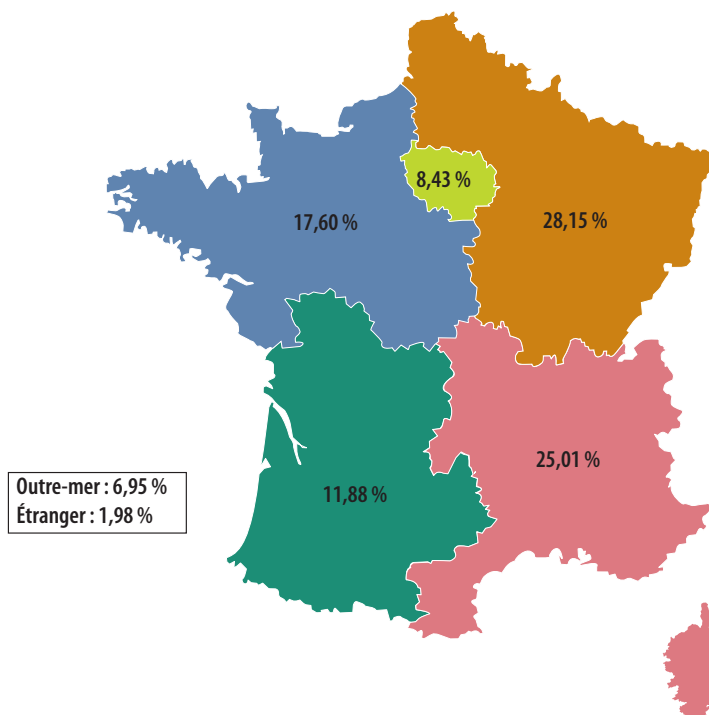
### 3.2.3 La répartition du domaine immobilier de la défense par région militaire au 31 décembre 2013\*

\* Découpage géographique des régions terre, tous utilisateurs confondus.

Répartition de la surface par région



Répartition du nombre d'immeubles par région



Source : ministère de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (G2D)

### 3.3 Les Bases de défense (BdD)

La Base de défense (BdD) est l'unique formation administrative de la défense à l'échelle locale. Elle a pour mission d'assurer l'Administration générale et le soutien commun (AGSC) des formations implantées dans son secteur de responsabilité. Une BdD est commandée par un chef militaire qui est le commandant de la base de défense.

Les services d'administration générale et de soutien commun (actes administratifs, ressources humaines, action sociale, budget de fonctionnement courant, une partie du maintien en condition, transports, carburants, moyens généraux, alimentation, loisirs, infrastructure, habillement, informatique courant, moyens communs d'instruction, service général, accueil/filtrage) sont exercés par le Groupement de soutien de la base de défense (GSBdD), dont le chef est un cadre supérieur militaire ou civil. En fonction de l'importance et du nombre de formations à soutenir, leur effectif peut varier d'une BdD à l'autre. Sur les sites les plus étendus, le GSBdD dispose d'antennes détachées au sein des formations éloignées.

Une BdD regroupe également des organismes de soutien spécialisés comme le Centre médical des armées (CMA), l'Unité de soutien d'infrastructure de la défense (USID) ou le Centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI), dont l'activité est coordonnée et arbitrée par le Com BdD au profit des formations soutenues.

Les 60 BdD mises en œuvre depuis 2011 sont réparties en quatre types :

- type 1 : 8 BdD constituées d'une seule formation majeure ;
- type 2 : 40 BdD constituées de plusieurs organismes importants pouvant être très composites ou avec une dominante d'armée ;
- type 3 : 3 BdD aux effectifs de plus de 10 000 personnes ;
- type 4 : 9 BdD situées outre-mer ou à l'étranger.

